



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Joseph PERASTE
Date de convocation : 17 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 29
Nombre de procuration : 10

Extrait n°CC-06-2024-139

Objet : Ouverture, révision et modification des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AECF) pour le budget annexe de l'assainissement.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Annick COMIER, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

En cours de séance : Gilbert COUTURIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, George GÉLIE à Thierry MARÉCHAL, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Gwladys COLER à Claude BELLUNE, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Belfort BIROTA à Violaine DIAZ, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTE, Nicolas TELLE à Paulette RAPON.

En cours de séance : Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELOT, Justin PAMPHELE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 1612-1 et suivants, L2224-11 et suivant, et L2311-3 et suivant;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-04-2022-097 du 21 avril 2022, portant approbation de l'ouverture d'autorisations d'engagement et des crédits de paiements y afférent pour le budget annexe de l'assainissement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-11-2024-067 du 28 mars 2024, portant approbation de l'ouverture modification et révision d'autorisations d'engagement et des crédits de paiements y afférent pour le budget annexe de l'assainissement ;

Considérant que conformément aux dispositions des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et leurs groupements peuvent tenir compte du caractère pluriannuel de certaines dépenses de fonctionnement en ne prévoyant au budget de chaque année que les crédits nécessaires aux dépenses à payer au cours de l'exercice ;

Considérant que la section de fonctionnement peut comprendre des autorisations d'engagement (AE) avec une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) qui correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes ;

Considérant qu'en application de l'article L1612-1, les dépenses de fonctionnement rattachées à une autorisation d'engagement peuvent être liquidées et mandatées par le président jusqu'au vote du budget dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation d'engagement ;

Considérant que le suivi des AE/CP se fera par chapitre budgétaire au sens de l'instruction M4 ;

Considérant que le suivi des AE/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire ;

Considérant que les autorisations d'engagement peuvent être votées à chaque étape du cycle budgétaire. La planification des actions de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement a été actualisée ;

Considérant qu'il convient de procéder à :

- L'ouverture de l'autorisation d'engagement : 2024AEASST03 "AMO régularisation foncière" ;

- La révision des autorisations n°2023AEASST01, 2023AEASST02 ;

- La modification des crédits de paiement n°2023AEASST01 et 2023AEASST02.

Conformément au tableau en annexe.

Considérant que les membres de la Commission Finances réunis le 12 juin 2024 ont émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver conformément au tableau en annexe :

- L'ouverture de l'autorisation d'engagement : 2024AEASST03 "AMO régularisation foncière".
- La révision des autorisations n°2023AEASST01, 2023AEASST02.
- La modification des crédits de paiement n°2023AEASST01 et 2023AEASST02.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 39

Contre : 00

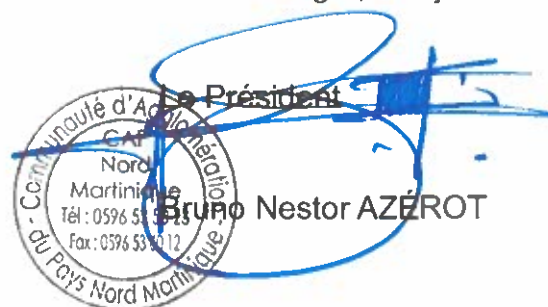
Abstention : 00

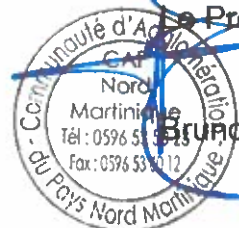
Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 5 juillet 2024

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT


Communauté d'Agglomération
CAP Nord Martinique
Tél : 0596 53 31 11
Fax : 0596 53 31 12
du Pays Nord Martinique

Autorisation d'engagement - Budget annexe assainissement**Crédits de paiement**

Budget	Numéro AE-AP/CP	F/I	Libellé AECP ou APCP	N° OP	Direction d'affectation	Année de l'AE	Montant autorisation initiale	Montant des révisions	Montant engagement actualisé	Crédits de paiement exercices antérieurs	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Assainissement	2022AEASST01	F	Fourniture de service de télécommunications	-	RES-IRT	2022	16 000,00	- 1 143,32	14 856,68	1 810,30	3 613,00	3 144,44	3 144,47	3 144,47
Assainissement	2023AEASST01	F	Prestations de services LOT 1	-	DEA- ASST	2023	6 505 728,43	899 768,32	7 405 496,75	1 678 550,02	1 718 800,00	1 700 000,00	1 700 000,00	608 146,73
Assainissement	2023AEASST02	F	Prestations de services LOT 2	-	DEA- ASST	2023	5 950 721,27	800 288,59	6 751 009,86	1 500 684,30	1 590 855,00	1 550 000,00	1 550 000,00	559 470,56
Assainissement	2023AEASST03	F	Acquisition des EPI	-	AIEL-LOG	2023	12 903,24	25 419,32	38 322,56	-	3 000,00	9 580,64	9 580,64	16 161,28
Assainissement	2024AEASST01	F	Etude d'opportunité et de faisabilité organisation vidange et entretien ANC	-	DEA- ASST	2024	30 000,00	-	30 000,00	-	300,00	7 700,00	15 000,00	7 000,00
Assainissement	2024AEASST02	F	AMO topographique et foncière existant	-	DGS-AJC	2024	40 000,00	-	40 000,00	-	5 000,00	10 000,00	10 000,00	15 000,00
Assainissement	2024AEASST03	F	AMO régularisation foncière	-	DGS-AJC	2024	30 000,00	-	30 000,00	-	-	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total	7						12 585 352,94	1 724 332,91	14 309 685,85	3 181 044,62	3 321 568,00	3 290 425,08	3 297 725,11	1 218 923,04